

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-66

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par la Ville de BAYEUX sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement parking des
remparts à l'occasion d'une livraison colonnes aériennes,

CONSIDERANT que cette livraison aura lieu le jeudi 29 janvier
2026,

CONSIDERANT que cette livraison est de nature à modifier
temporairement le stationnement des véhicules,

ANNULE ET REMPLACE SG2026-59

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à
deux roues sera interdit, du mardi 27 janvier 2026 08h00 au jeudi 29 janvier
2026 18h00 :

- *Parking du Violet de Bayeux (sur sa totalité)*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de
BAYEUX.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et l'entreprise
chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept janvier deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

